

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
411, RUE CHARON**

**PRENEZ AVIS** que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **5 septembre 2017 à 19 h** à la salle du conseil (2<sup>ième</sup> étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'agrandissement du bâtiment sis au 411, rue Charon.

Cette demande vise à déroger de 2 mètres à la hauteur maximale de 9 mètres prescrite à la carte « Limites de hauteur » de l'annexe A du Règlement d'urbanisme (01-280).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 17 août 2017

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut